

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 10 juillet 2014**

L'an Deux mille quatorze le 10 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. LATIL, M. BEGUE, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, Mme PATIN, Mme HAMON, M. VIBOH, M. HAYAT, M. MEUNIER, M. BERTHON, Mme GUIRAL, M. MUZAS, M. CANAC.

Etait absente : Mme DUPUIS a donné procuration à Mme HAMON

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	4 juillet 2014
Nombre de membres présents	14	Date de l'affichage	4 juillet 2014
Nombre de membres votants	15		

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux. Ne sont pas arrivés Mmes GUIRAL, PATIN et M. MUZAS.

Mme GUIRAL rejoint l'assemblée à 20 h 32.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Brunet propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **13 voix POUR**.

Mme PATIN et Mr MUZAS rejoignent l'assemblée à 20 h 33.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu par **15 voix POUR**.

Point N° 3 : Avis du Conseil Municipal sur la proposition de l'avocat du CIG pour représenter la Commune et permettre à Madame le Maire de s'appuyer sur l'article 16 des délégations du Conseil Municipal au Maire

Courrier de l'avocat du CIG :

« Comme convenu lors de notre entretien téléphonique d'hier, le cabinet vous propose son expertise pour un forfait de 1.500,00 HT comprenant :

- étude des pièces
- réponse RAR à mise en demeure
- échanges confidentiels avec le confrère adverse pour tenter une résolution amiable (objectifs à définir avec la Commune)
- démarche au bureau d'Ordre Pénal du TGI de Versailles (Parquet) pour connaître la suite de la plainte déposée
- en cas d'insuccès de la démarche amiable, proposition et mise en œuvre, si acceptation par l'adversaire, d'une médiation confiée au Centre Yvelines Médiation
- préparation de la médiation
- dont rendez-vous client (1), échanges et suivi

L'assistance à médiation et, en cas d'échec de celle-ci, une éventuelle procédure judiciaire, feraient l'objet d'une nouvelle proposition financière.

Veillez noter que la Commune ne pourra prendre en charge que les actions la concernant directement. »

Mme le Maire n'a pas reçu de réponse au courrier adressé aux gérants quant à une proposition de rendez-vous pour la signature de l'avenant du « Relais ».

Mr Latil est allé les rencontrer, ils ont indiqué être en attente de réponse de leur avocat pour signer cette proposition d'avenant .

Point N° 4 : Création de postes d'emploi non-permanent pour les T.A.P

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires et la circulaire n° 2014-63 du 9 mai 2014 relative aux modalités de mise en œuvre,

Considérant la planification des temps d'activités périscolaires adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2014 et considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un ou plusieurs intervenants contractuels en CDD,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **15 VOIX POUR**, le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'intervenants extérieurs du 3 septembre 2014 au 3 juillet 2015 d'une durée de 2h30 par semaine pour les activités « Anglais et Musique » et de 3h par semaine pour les activités « Sport et Arts plastiques » et autorise Mme le Maire à signer tout contrat de travail en CDD avec lesdits intervenants extérieurs.

En ce qui concerne l'intervenant auto entrepreneur (activité Sport), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **15 VOIX POUR**, autorise Mme le Maire à signer toute convention avec ledit intervenant extérieur auto entrepreneur.

Point N° 5 : Questions diverses

- En raison du changement des rythmes scolaires, M. Latil souhaite qu'une réunion soit programmée afin d'élaborer le planning du personnel de la cantine. Les inscriptions à la cantine pouvant se faire jusqu'au 11 juillet 2014, Mme Guiral propose une réunion à partir de cette date.

- Mme Guiral nous informe qu'à ce jour, 65 enfants sont inscrits aux TAP pour 5 intervenants, répartis comme suit :

Groupe 1 : Maternelle Petite Section - 8

Groupe 2 : Maternelle Moyenne Section - 13

Groupe 3 : Maternelle Grande Section - 10

Groupe 4 : Primaire : 11 en CP + 6 en CE1

Groupe 5 : Primaire : 2 en CE2 + 12 en CM1 + 3 en CM2

- Mr.Muzas demande à Mme le Maire de déclencher un FLASH INFO rapidement afin de faire appel aux Auteuillois quant à leur aide bénévole pour l'accompagnement des élèves lors des TAP.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h48.

Madame le Maire donne la parole à la salle. Pas de question